

Séance du Conseil
6 juillet 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 juillet 2026 à 20 heures à laquelle sont présents M^{me} Chantal Côté, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Richard Lord et les conseillères M^{mes} Pauline Joncas, Sonia Isabelle et Christine Talbot. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure;**
- 4. Correspondance;**
- 5. Rapport des comités :**
- 6. Présentation des comptes;**
- 7. Dépenses et engagements de crédit;**
- 8. Adoption des règlements :**

AUCUN.

- 9. Avis de motion :**

AUCUN.

- 10. Projet de règlement :**

AUCUN.

- 11. Divers :**

- a) Utilisation d'une réserve financière pour l'achat du logiciel id.concerto pour la gestion des documents en lien avec les séances du Conseil et des comités;
- b) Autorisation spécifique pour les largeurs d'entrées dans le parc industriel;
- c) Ratification d'octroi de contrat pour un bris d'aqueduc sur le chemin des Pionniers Est
- d) Octroi de contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour complète du plan d'intervention;
- e) Demande de diminution de limite de vitesse pour une partie du chemin des Pionniers Est (secteur de l'Anse-à-Gilles);
- f) Modification de poste pour un préposé aux travaux publics à temps plein annuel pour un poste à temps plein saisonnier;
- g) Autorisation de circulation sur notre territoire pour une randonnée cycliste interprovinciale visant à commémorer les policiers décédés en service;
- h) Résolution d'appui - nouvelle obligation de qualification en arboriculture;
- i) Résolution de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

- j) Demande au MTQ pour l’installation de radars pédagogiques pendant la période estivale sur le chemin des Pionniers Est, Ouest et la route du Petit-Cap.

12. Période de questions;

13. Levée de l’assemblée.

1. Ouverture

La mairesse, M^{me} Chantal Côté, procède à l’ouverture de la séance.

2026-07-01

Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2026-07-02

Procès-verbal du 1^{er} juin 2026

3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

Il est proposé par la conseillère Sonia Isabelle et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, après avoir été lu par chacun des conseillers et conseillères, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

Correspondance

4. Correspondance

M^{me} Chantal Côté mentionne la réception d’une correspondances pour la confirmation des montants de subvention pour les compensations tenant lieu de taxes pour l’année 2026, et une demande citoyenne pour une demande de diminution de vitesse sur le chemin des Pionniers Est.

Rapport des comités

5. Rapport des comités

Aucun rapport des comités.

Présentation des comptes

6. Présentation des comptes

Puisque les citoyens ont accès à l’ensemble des dépenses présentées mensuellement dans le journal *Le Vaillant*, le Conseil accepte qu’il n’y ait pas de présentation détaillée des comptes lors de la séance.

2026-07-03

Dépenses et engagements de crédit

7. Dépenses et engagements de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, comprenant les chèques numérotés de C2600080 à C2600097, les dépôts directs numérotés de P2600310 à P2600399, les paiements Accès D numérotés de L2600064 à L2600075, pour un total de 805 639,55 \$, ainsi que les salaires s’élevant à 67 026,00 \$ pour le mois de mai et de 85 112,52 \$ pour le mois de juin, totalisant 957 778,07 \$.

8. Adoption des règlements

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10.Projet de règlement

Aucun

11.Divers :

2026-07-04

Utilisation réserve
financière pour
logiciel id.concerto

- a) **Utilisation d’une réserve financière pour l’achat du logiciel id.concerto pour la gestion des documents en lien avec les séances du Conseil et des comités**

CONSIDÉRANT

l’offre de service de id.side pour un logiciel de gestion des différents documents en lien avec les séances du Conseil et les suivis afférents : procès-verbal, ordre du jour, compte-rendu, livre des minutes et aussi pour certains comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE

cette offre de service est en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE

nous avons un fonds réservé en génie civil qui était non utilisé et qui avait été transféré pour des améliorations informatiques telles qu’un assistant IA en urbanisme et les adresses courriels Microsoft 365;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

D’utiliser une partie de la réserve financière pour la dépense encourue pour le logiciel id.concerto (facture 2026) pour un montant de 3 477 \$ avant taxes. Le montant net complet sera pris à même ce fonds réservé.

ADOPTÉE

2026-07-05

Autorisation
largeurs d’entrées
parc industriel

- b) **Autorisation spécifique pour les largeurs d’entrées dans le parc industriel**

CONSIDÉRANT QUE

M. Bastien Dufour de Transport BF Dufour adresse une demande à la Municipalité pour autoriser une largeur d’entrée commerciale et industrielle de 20 mètres dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU’

en raison des véhicules routiers qui doivent entrer sur les propriétés et qui sont de plus en plus imposants, une largeur d’entrée

- commerciale et industrielle dans le parc industriel est insuffisante;
- CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 371 autorise une largeur maximale de 9 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande d’élargissement est de 11 mètres excédentaires;
- CONSIDÉRANT QUE** les terrains de l’autre côté de l’autoroute 20 ont aussi bénéficié d’une largeur excédentaire d’environ 9,28 mètres et que celle-ci était juste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

D’accepter une largeur maximale d’entrée commerciale et industrielle pour les lots 6 151 870, 6 160 181, 6 280 730, 6 280 731, 6 485 552, 6 485 553, à 20 mètres, et ce, pour faciliter l’accès et permettre aux camions-remorques de faire les livraisons et la récupération de façon optimale. Le ou les propriétaire(s) des lots devront assumer tous les frais des modifications apportées à leur entrée.

ADOPTÉE

2026-07-06

Ratification octroi
contrat réparation
bris d’aqueduc 132

c) Ratification d’octroi de contrat pour un bris d’aqueduc sur le chemin des Pionniers Est

- ATTENDU QUE** nous avons eu un bris d’aqueduc majeur sur le chemin des Pionniers Est les 13 et 14 mai 2026;
- ATTENDU QUE** nous avons besoin d’une machinerie adéquate afin de réaliser les travaux puisque la conduite est très profonde;
- ATTENDUE QUE** le mandat a été octroyé à Michel Gamache & Frères inc. puisque l’entreprise disposait du personnel et des équipements nécessaires pour réaliser le contrat;
- ATTENDU QUE** lors de bris semblables dans le même secteur, c’est cette même entreprise qui avaient réalisé les travaux;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal a été avisé de ces travaux et que le montant total de la facture n’était pas connu à ce moment;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

De ratifier l’octroi de contrat à Michel Gamache & Frères inc. pour un montant de 29 010,174 \$ avec taxes pour la réparation du bris d’aqueduc sur le chemin des Pionniers Est les 13 et 14 mai 2026. Le Conseil ratifie les démarches entreprises par la directrice générale afin de régler cette problématique dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2026-07-07

Octroi de contrat à Tetra Tech Qi inc. pour la mise à jour du plan d’intervention

d) Octroi de contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour complète du plan d’intervention

- CONSIDÉRANT

l’offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites et de la chaussée;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire se prévaloir de son règlement de gestion contractuelle pour ce mandat de gré à gré avec Tetra Tech QI inc. puisque cette même firme a réalisé le mandat initial ainsi que les mises à jour subséquentes;
- CONSIDÉRANT QUE

l’analyse des besoins permet d’aller de l’avant avec Tetra Tech QI inc. puisque la firme maîtrise une connaissance importante de nos réseaux;
- CONSIDÉRANT QUE

le présent contrat est octroyé de gré à gré et que l’ensemble respecte notre politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace octroi de gré à gré à Tetra Tech QI inc. le contrat pour la mise à jour du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites et de la chaussée pour un montant de 24 200 \$ taxes en sus, mandat qui comprend essentiellement les activités énumérées dans l’offre de services datée du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE

2026-07-08

Demande de diminution de vitesse sur le chemin des Pionniers Est (Anse-à-Gilles)

e) Demande de diminution de limite de vitesse pour une partie du chemin des Pionniers Est (secteur de l’Anse-à-Gilles)

- CONSIDÉRANT QUE

nous avons reçu une demande citoyenne afin de faire diminuer la limite de vitesse sur le chemin des Pionniers Est, soit dans le secteur de l’Anse-à-Gilles débutant au numéro civique 632 jusqu’à la limite est de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE	le chemin des Pionniers Est et Ouest est sous la juridiction du MTQ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a déjà demandé une diminution de la limite de vitesse de 90 km/hr à 70 km/ hr;
CONSIDÉRANT QU’	il y a quelques années, une diminution avait été acceptée à 80 km/hr pour ce secteur;
CONSIDÉRANT QU’	un accident mortel a eu lieu dernièrement dans ce secteur à la suite d’une conduite à haute vitesse;
CONSIDÉRANT QUE	l’achalandage et la vitesse de ce tronçon de la 132 augmente de façon significative durant la période estivale avec la présence d’un camping et de chalets à louer et que ce tronçon s’amorce avec une courbe prononcée;
CONSIDÉRANT QU’	il s’agit d’un secteur de villégiature fréquenté par divers usagés de la route dont les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes et les piétons;
CONSIDÉRANT	la circulation de différents véhicules agricoles à des vitesses inférieures au trafic routier ainsi que la présence de sorties sans vision ou avec vision limitée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Richard Lord

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

De demander au Ministère des Transports de faire une analyse technique complète du secteur dans le but de réviser à la baisse la limite de vitesse sur le chemin des Pionniers Est, entre le numéro civique 632 jusqu’à la limite est de la municipalité. Une baisse de la limite de vitesse est souhaitée de 80 km/h à 70 km/h.

ADOPTÉE

2026-07-09

Modification poste
François Paradis
comme préposé
temps plein annuel
pour préposé temps
plein saisonnier

f) Modification de poste pour un préposé aux travaux publics à temps plein annuel pour un poste à temps plein saisonnier

CONSIDÉRANT QU’	un poste de préposé aux travaux publics à temps plein saisonnier a été affiché à l’interne pour une période de 5 jours;
CONSIDÉRANT QU’	un employé occupant déjà un poste de préposé aux travaux publics à temps plein annuel a postulé sur le poste saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE cet employé est en poste depuis le 12 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

De nommer M. François Paradis à titre de préposé aux travaux publics à temps plein saisonnier à compter du 6 juillet 2026. L'échelle salariale demeure la même et l'ancienneté n'est pas modifiée (engagement initial le 12 mai 2025). Les conditions salariales contenues à la convention collective des employés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace seront ajustées en conséquence du poste qui est saisonnier à environ 9 mois par année.

ADOPTÉE

2026-07-10

Autorisation
circulation cycliste
commémoration
policiers décédés en
service

g) Autorisation de circulation sur notre territoire pour une randonnée cycliste interprovinciale visant à commémorer les policiers décédés en service

CONSIDÉRANT QU' une randonnée cycliste commémorative en hommage aux policiers décédés en service est organisée du 21 au 25 septembre prochain et passera dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cette organisation demandent à la Municipalité l'autorisation de circuler sur le territoire de Cap-Saint-Ignace (chemin des Pionniers Est et Ouest);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

D'autoriser les cyclistes de la randonnée commémorative en hommage aux policiers décédés en service à circuler sur notre territoire entre le 21 et 25 septembre 2026. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être retirés après l'évènement.

ADOPTÉE

2026-07-11

Résolution nouvelle
obligation de
qualification en
arboriculture

h) Résolution d'appui - nouvelle obligation de qualification en arboriculture

ATTENDU QUE depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention

	du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312 103 du <i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)</i> ;
ATTENDU QUE	l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;
ATTENDU QUE	l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;
ATTENDU QUE	le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;
ATTENDU QUE	pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;
ATTENDU QUE	plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;
ATTENDU QUE	dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus;
ATTENDU QUE	le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;
ATTENDU QUE	cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;
EN CONSÉQUENCE	
Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle	
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DES CONSEILÈRES	

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au ministre du Travail de modifier le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)* afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, Monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

ADOPTÉE

2026-07-12

Programme
Nouveaux Horizons

i) **Résolution de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter la participation sociale des aînés, augmenter la visibilité des activités via de l'affichage numérique et déposer une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter la participation des personnes âgées en organisant des activités communautaires, des sorties éducatives et en effectuant de l'affichage numérique au parc municipal Optimiste, point important en visibilité pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été pensé et élaboré en collaboration avec des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseiller Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise le dépôt d'une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et s'engage à réaliser le projet tel que présenté.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate comme représentante M^{me} Marie-Claude Laberge, responsable des loisirs, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande.

ADOPTÉE

2026-07-13

Demande MTQ
radar de vitesse

j) **Demande au MTQ pour l'installation de radars pédagogiques pendant la période estivale sur le chemin des Pionniers Est, Ouest et la route du Petit-Cap**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite qu'un radar éducatif soit de

2026-07-14

Levée de
l'assemblée

nouveau installé pendant la période
estivale sur les routes relevant du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE

les emplacements visés sont la route du
Petit-Cap et le chemin des Pionniers Est et
Ouest;

CONSIDÉRANT QUE

le MTQ nous a autorisé à installer notre
radar à certains endroits sur des routes sous
leur juridiction;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DES
CONSEILLÈRES**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande au MTQ de faire
l'installation d'un radar éducatif en alternance aux adresses suivantes, et
ce, pour une période de deux semaines environ par emplacement :

Route du Petit-Cap (70 km/h)

- Direction nord : près du 643, route du Petit-Cap

Chemin des Pionniers (zone de 70 km/h et 80 km/hr)

- Direction ouest : près du 971, chemin des Pionniers Ouest
- Direction est : près du 784, chemin des Pionniers Est

12. Période de questions

M^{me} Côté répond aux questions des gens présents dans la salle.

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Sonia Isabelle et résolu à l'unanimité des
conseillers et conseillères que la séance soit levée à 20 heures 32.

Chantal Côté
Mairesse

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

